



RAPPORT D'ACTIVITE NOVEMBRE 2022





RAPPORT NOVEMBRE 2022

EAGLE CÔTE D'IVOIRE

Rapport d'activités novembre 2022

- 1. Points principaux**
- 2. Investigations**
- 3. Opérations**
- 4. Légal**
- 5. Média**
- 6. Relations extérieures**
- 7. Management**

1. Points principaux

Durant le mois de novembre, les efforts du projet ont permis d'obtenir des pistes d'investigations aboutissant à l'arrestation le 11 novembre 2022 de trois trafiquants d'ivoires d'éléphants à Korhogo, localité située à l'ouest de la Côte d'Ivoire. Ces derniers avaient en leur possession quatre morceaux d'ivoires d'éléphants marqués, le tout d'un poids de 26 kg. Ils ont été condamnés à douze mois de prison avec sursis.

Notre équipe a suivi l'affaire San Kouamé et N'douffou, arrêté en septembre 2019 en essayant de vendre 2 défenses d'éléphant. L'affaire est en instruction depuis.

Le projet a également suivi l'affaire de l'arrestation des quatre (4) personnes arrêtés le 3 octobre 2021 en flagrant délit de vente de 38 kilogrammes d'ivoires bruts. L'affaire est toujours en instruction. Deux (2) personnes identifiées comme des membres du CCDO sont également prises en compte dans la procédure. A cela s'ajoute les autres éléments armés qui ont tenté d'empêcher l'arrestation des suspects et la saisie des ivoires. En effet, lors de

l'arrestation des quatre trafiquants, des hommes armés se présentant comme des éléments du CCDO, une autre unité mixte de la police nationale avait sans ordre de mission, ni uniformes, tenté de faire obstruction à la procédure d'arrestation. L'instruction permettra de faire la lumière sur toute cette affaire.

EAGLE- Côte d'Ivoire continue sa collaboration avec les autorités de Côte d'Ivoire, notamment avec l'Unité de Lutte contre la Criminalité Transnationale Organisée (UCT), l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), le Ministère des Eaux et Forêts (MINEF) et avec la Direction de la Faune du MINEF.

2. Investigations

Durant le mois novembre 2022, le département d'investigations a mené vingt (20) missions d'enquêtes et identifié 35 trafiquants dans douze régions du pays. Une des pistes a conduit à une opération d'arrestation de trois trafiquants d'animaux à Korhogo avec en leur possession quatre morceaux d'ivoires d'éléphants marqués.

Missions d'investigations	Régions	Nombre d'Opérations	Nombre de trafiquants ciblés
20	12	1	35

3. Opérations

Le vendredi 11 novembre 2022, trois présumés trafiquants d'ivoires d'éléphants ont été mis aux arrêts à Korhogo, localité située à l'extrême nord de la Côte d'Ivoire avec quatre morceaux de défenses d'éléphants pesant 26 kg.



Les deux premiers trafiquants dont un animateur de radio locale ont été interpellés au moment où ils s'apprêtaient à écouler les ivoires d'éléphants marquées dans une enceinte de la ville. Le troisième, un bijoutier à quant à lui été interpellé dans la même journée du vendredi suite aux enquêtes. Les arrestations ont été possibles grâce au fruit de la collaboration entre l'Unité de lutte contre la Criminalité Transnationale Organisée (UCT), la Direction de la Police forestière et de l'Eau du Ministère des Eaux et Forêts (DPFE-MINEF).



Selon les informations, les ivoires ont été amenés illégalement depuis le Mali. Le marquage sur les ivoires montre que les ivoires ont été déjà saisis auparavant. En effet la procédure veut que les autorités une fois une saisie d'ivoire faite marquent les défenses afin de les inventorier et les stocker. Il reste encore à établir de quel stock et de quel pays les ivoires proviennent mais cela indique un haut niveau de corruption.



Les agents censés être les garants de la loi et de la protection des éléphants ayant vendus sur le marché noir les ivoires, réinjectant dans le trafic des produits illégaux qui en avaient été enlevés, rendant caduque l'application de la loi précédente.



En Côte d'Ivoire, les éléphants, emblèmes du pays, sont en voie d'extinction : leur nombre a baissé de moitié en trente ans. Ce sont plus de 1139 qui ont été dénombrés dans 26 habitats selon les rapports réalisés entre 1987 et 2000. Aujourd'hui le nombre d'individus ne dépasse

guère les 300 selon un rapport de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature publié en 2016.



Tableau des Opérations

Nombre d'opérations	Régions	Nombre de trafiquants arrêtés	Produits de contrebande
1	Poro	3	4 morceaux d'ivoires d'éléphants marqués

4. Légal

Le 8 novembre, le Coordonnateur et l'équipe juridique ont présenté le travail du Réseau EAGLE aux magistrats ivoiriens lors d'une formation financée par l'INL et organisée par l'ONG AKATIA. Dans la pratique, le projet a formé ces derniers sur la législation faunique ivoirienne.



La formation d'EAGLE Côte d'Ivoire s'inscrit dans un canevas de partenariats avec les magistrats dans le but de les amener à prendre au sérieux les questions de la protection des espèces protégées. Des kits juridiques ont à cet effet été distribués aux magistrats.





Le département juridique a également assisté à l'opération d'arrestations de trois trafiquants d'ivoires marqués à Korhogo le 11 novembre 2022. Le 22 novembre 2022, le département légal prenait également part au procès des trafiquants pris en flagrant délit de détention, de circulation et de commercialisation illégale d'ivoires. Ces derniers ont été condamnés à douze (12) mois de prison avec sursis assortie d'une amende de à 300.000 francs CFA.

Les conseillers juridiques ont aussi suivi l'affaire concernant les 4 personnes arrêtées le 31/10/2021 en flagrant délit de vente de 38kg d'ivoires bruts. L'affaire est également en instruction. Le jour de l'arrestation deux (2) autres personnes étaient présentes sur le lieu de la vente mais se sont identifiées comme des membres du CCDO. L'un d'entre eux avait pu être entendu à l'UCT, le deuxième ne s'était pas présenté. Ces derniers étant armés ont tenté de protéger et d'empêcher l'arrestation des trafiquants et la saisie des ivoires. Ils sont également concernés par la procédure.

Nombre de Missions (Préciser le lieu et raison)	Nombre de trafiquants derrière les barreaux ce mois-ci, préciser le lieu	Nombre de trafiquants jugés	Les peines de prison ce mois ci	Nombre de trafiquants condamnés (Peine de prison)	Nombre d'audiences suivies
3 missions dont 1 à Abidjan (formation des magistrats) et 2 à Korhogo (opération et procès)	5 à la Maison et de Correction d'Abidjan et 3 à la Maison de Correction de Korhogo.	8	1 mois ferme et 12 mois avec sursis	5 avec 1 mois ferme et 3 avec 12 mois avec sursis	1

5. Media

Au cours du mois de novembre 2022, 106 pièces médiatiques ont été publiées par les médias nationaux. Les publications portaient respectivement sur les opérations réalisées les 28 et 31 octobre 2022 à Abobo-Anyama et le 11 novembre 2022 à Korhogo. Le responsable média a également pris part à l'opération d'arrestation des trafiquants d'ivoires à Korhogo. Mise à part ce fait, il a rencontré des journalistes radio, des journalistes de la presse écrite et de la presse en ligne à Abidjan. Il a été question de discuter à nouveau des objectifs du projet EAGLE-Côte d'Ivoire et faire connaître les ambitions du réseau et renforcer la confiance. Ces rencontres ont été l'occasion pour certains journalistes d'apprendre et d'apprécier le rôle que remplit le réseau EAGLE pour protéger les espèces à travers l'application de la loi.

Tableau des Médias

Nombre total de pièces médiatiques :	106		
Télévision	Radio	Presse écrite	Internet
0	60	18	28

La presse en images

KORHOGO/ TRAFIC D'ANIMAUX

3 trafiquants, dont un animateur de radio locale, interpellés

Trois (3) présumés trafiquants d'ivoires d'éléphant ont été arrêtés, le vendredi 11 novembre 2022, à Korhogo (Nord ivoirien), avec quatre morceaux de défense d'éléphant pesant 26 kg. Selon nos sources, les deux premiers trafiquants, dont un animateur de radio locale, ont été interpellés au moment où ils s'apprêtaient à écouler les ivoires marqués dans une enceinte de la ville. Le troisième, un bijoutier, a, quant à lui, été interpellé dans la même journée du vendredi, suite aux enquêtes. Les arrestations ont été possibles grâce à la collaboration entre l'Unité de lutte contre la Criminalité transnationale organisée (Uct), la Direction de la police forestière et de l'eau du ministère des Eaux et forêts (Dpfe-Minef), et Eagle-Côte d'Ivoire dont ils ont bénéficié de l'assistance technique.

Arrêtés pour flagrant délit de détention, de circulation et de commercialisation illégale de produits fauniques, les prévenus ont été placés en garde à vue au commissariat de Korhogo. Par la suite, ils ont été déferés, le lundi 14 novembre 2022, au Tribunal de première instance de Korhogo. L'affaire a été mise en procédure de flagrant délit et les sus-



Quelques ivoires pris sur les présumés trafiquants. (Ph. Dr)

pects ont été placés sous mandat de dépôt. Si les trois contrebandiers sont reconnus coupables, ils risquent une peine de prison allant de 2 à 12 mois assortie d'une amende de 3 000 à 300 000 F Cfa si l'on se réfère à l'article n° 65-255 du 4 août 1965 relatif à la protection de la faune et à l'exercice de la chasse. Une peine

peu dissuasive pour les trafiquants, au regard de la situation catastrophique dans laquelle se trouve la population d'éléphants.

Séverin DJAHA

ans la sous-préfecture de Zou, a été le théâtre de plusieurs coups de feu occasionnés par des inconnus lourdement armés. Le bilan fait d'état d'un mort parmi les quidams.

Comme à chaque fin d'année, les bandits sont très actifs sur les pistes villageoises du département de Bangolo. Ils n'hésitent pas à s'attaquer à des commerçants ou à des producteurs agricoles qu'ils dépouillent de leurs biens. Ce phénomène s'est accru dans ce département depuis l'ouverture de la présente campagne agricole. Il ne se passe pas de jour sans qu'un cas indélicat ne soit signalé par les populations fatiguées de vivre la peur au ventre.

Dans la nuit du mercredi 16 au jeudi 17 novembre 2022, il est environ 2 h du matin quand quatre individus lourdement armés font irruption dans le campement de Koffikro, une localité située à une dizaine de kilomètres de Zou, chef-lieu de cette sous-préfecture, à une cinquantaine de kilomètres de Bangolo. A cette heure tardive, les populations sont tirées de leur sommeil par des coups de feu tirés en l'air à partir de fusils de type katanichkov. - Qu'est-ce que cela peut signifier à cette heure de la nuit ? -, s'interrogent ces populations terrées dans leurs cases. Personne n'ose mettre le nez dehors, de peur de se faire "arroser". Les scélérats profitent de cette peur pour fracasser les portes des maisons qu'ils se permettent de dévaliser. Lasses de voir leurs biens aux mains de ces bandits en quelques minutes, quelques personnes prennent leur courage à deux mains et décident d'affronter ces visiteurs indélicats.

On entend des tirs. Dans cette fusillade qui dure quelques minutes, l'un des voyous, moins chanceux, prend une balle en plein abdomen. Il s'écroule dans un cri terrible. Ses amis, pris au dépourvu, n'ont d'autres solutions que de prendre la poudre d'escampette. Ainsi, à la faveur de la nuit, ils disparaissent dans la brousaille. Tout le matin du jeudi, les agents de la Brigade de gendarmerie positionnés à Zou, alertés, se rendent dans ce village pour procéder au constat d'usage, avant de lancer, avec l'aide des villageois, une opération de ratisage dans la zone pour retrouver ses complices.

Pour l'instant, leurs investigations n'ont pas encore produit l'effet escompté. Notons que la sous-préfecture de Zou, comme d'ailleurs de nombreuses sous-préfectures, est en proie à une insécurité grandissante depuis de longues années, à cause de son éloignement de Bangolo, le chef-lieu du département mais aussi à cause de l'insuffisance du nombre d'agents des Forces de défense et de sécurité.

Ibrahim BAKOULE
(Correspondant régional)

soirinfo 8420 vendredi 18 novembre 2022

page 16



Lutte contre le commerce illicite des animaux

Cinq présumés trafiquants interpellés à Anyama et à Abobo avec 3 ivoires d'éléphants

Dans le cadre de la lutte contre le trafic illicite d'animaux, des présumés trafiquants d'ivoires ont été mis aux arrêts à Anyama et à Abobo.

Cinq présumés trafiquants opérant dans le commerce illégal d'ivoire ont été interpellés respectivement, les 28 et 31 octobre 2022, dans les communes d'Anyama et d'Abobo-N'gotré. Quatre d'entre eux ont été arrêtés à Anyama et le cinquième, à Abobo-N'gotré suite aux enquêtes diligentées. L'arrestation a été possible grâce à la collaboration entre l'Unité de lutte contre la criminalité transnationale organisée (Uct), la Direction de la police forestière et de l'eau du ministère des Eaux et forêts (Dpfe-Minef), et Eagle-Côte d'Ivoire dont ils ont bénéficié de l'as-

sistance technique. C'est en début de matinée du 28 octobre 2022 que les hommes de l'Uct et de la Dpfe-Minef, avec l'appui technique d'Eagle-Côte d'Ivoire, ont spécialisé dans la lutte contre le trafic des espèces animales sauvages protégées, sont arrivées à Anyama. Dans cette commune, ils ont mis le grappin sur quatre trafiquants retranchés avec deux pointes d'ivoires d'éléphants qu'ils tentaient de marchander. L'assaut a été mené au moment où ces derniers s'apprêtaient à écouler les ivoires. Deux pointes d'ivoire d'éléphants qui ont été saisies à cet endroit. Après l'interpella-



Les présumés contrebandiers d'ivoires d'éléphants ont été interpellés.

tion, poussant plus loin l'enquête, les éléments de l'Uct réussissent dans la matinée du 31 octobre 2022 à mettre la

main sur une cinquième personne domiciliée à Abobo-N'gotré. Cette dernière est supposée être le propriétaire des ivoires saisis. L'enquête a révélé que les ivoires ont été dérobés par ce supposé propriétaire dans une entreprise située à Treichville. Les déclarations ont permis de localiser, le 31 octobre 2022, une troisième pointe d'ivoire à Abobo-N'gotré. Arrêtés pour "flagrant délit de détention et de commercialisation illégale de produits fauniques", les cinq prévenus ont été placés en garde à vue à l'Uct à Cocody.

Le vendredi 04 novembre 2022, ils ont été déferés au tribunal de première d'Abidjan-Plateau. L'affaire est classée en procédure de flagrant délit et les suspects ont été placés sous mandat de dépôt. Si les contrebandiers sont reconnus coupables, ils risquent une peine de prison allant de 2 à 12 mois assortie d'une amende de 3000 à 300.000 Fcfa, selon l'article N°65-255 du 4 août 1965 relatif à la protection de la faune et à l'exercice de la chasse.

A. Coulibaly

Santé

Des remèdes naturels pour soigner la colopathie

Le syndrome du côlon irritable connu aussi sous les noms de syndrome de l'intestin irritable ou colopathie fonctionnelle se caractérise par des douleurs au ventre et des épisodes de constipation/diarrhée. Difficiles à traiter par le biais de medica-

ment des eaux non gazeuses et de qualité. Certaines huiles essentielles peuvent réduire les symptômes du côlon irritable. Elles sont toutefois à employer avec précaution et suivi médical. Pour calmer les spasmes, les huiles essentielles de Basilic tropical ou d'Estragon sont toutes indi-

tissus et nettoie le tube digestif des germes provoquant la fermentation. Ces huiles essentielles décupleront leurs effets si elles sont appliquées par le biais de massages. Les automassages du ventre relance la motricité du côlon et favorisent une bonne digestion. Pour bien s'automasser, il faut

Article paru dans le quotidien « Soir info ».

Sujet : Arrestation de trois trafiquants d'ivoires à Korhogo le 11 novembre 2022.

Article paru dans le quotidien « Le Jour plus »

Sujet : Interpellation de cinq présumés trafiquants à Abobo et Anyama, les 28 et 31 octobre 2022.

ANYAMA

Cinq présumés trafiquants d'ivoires interpellés



Les présumés malfrats tenant leur butin.

Cinq présumés trafiquants opérant dans le commerce illégal de l'ivoire ont été interpellés respectivement, les 28 et 31 octobre 2022, dans les communes d'Anyama et d'Abobo-N'Dotré, indique une note d'information transmise, lundi 07 novembre à l'AIP.

L'arrestation a été possible grâce au fruit de la collaboration entre l'Unité de lutte contre la criminalité transnationale organisée (UCT) et la direction de la police forestière et de l'eau du ministère des Eaux et Forêts (DPEF-MINEF) avec l'assistance technique d'EAGLE-Côte d'Ivoire.

L'assaut a été mené au moment où ces présumés trafiquants s'approprièrent à écouter les ivoires. Au total, deux pointes d'ivoires d'éléphants ont été saisies. Les éléments de l'UCT remontent de fil en aiguille pour mettre le grappin, dans la matinée du 31 octobre 2022, sur une cinquième personne domiciliée à Abobo-N'Dotré, supposée être le propriétaire des ivoires saisis.

L'enquête révèle que ces organes d'espèces

protégées ont été dérobés par le supposé propriétaire dans une entreprise située dans la commune de Treichville. Des déclarations qui ont aidé à localiser, dans la soirée du 31 octobre 2022, une troisième pointe d'ivoire à Abobo-N'Dotré.

Arrêtés pour flagrant délit de détention, de circulation et de commercialisation illégale de produits fauniques, les cinq prévenus ont été placés en garde à vue à l'UCT à Abidjan-Cocody. Après quoi, ils ont été déferés le vendredi 04 novembre 2022 au tribunal de première instance d'Abidjan-Plateau. L'affaire a été mise en procédure de flagrant délit et les suspects ont été placés sous mandat de dépôt.

Les cinq contrebandiers, en cas de culpabilité, risquent une peine de prison allant de 2 à 12 mois assortie d'une amende de 3000 à 300.000 FCFA si l'on se réfère à l'article N°65-255 du 4 août 1965 relatif à la protection de la faune et à l'exercice de la chasse, signale-t-on.

GUÉMON

Thierry Tailly comble les élèves



Christian Tiony

Tailly Thierry Herman, le donateur accueilli avec enthousiasme par les écoliers.

Il sillonne les quatre départements de la région du Guémon. Partout, un accueil chaleureux lui a été réservé. Ainsi que des remerciements. En effet, l'honorable Tailly Thierry Herman a visité ses parents du Guémon pour les appuyer dans la prise en charge scolaire des enfants des quatre départements. Le vendredi 4 et le samedi 5 novembre derniers, il a distribué dix mille kits scolaires.

ciaires.

"L'éducation est un passeport pour l'avenir, car demain appartient à ceux qui s'y préparent dès aujourd'hui", a-t-il conseillé.

Dans les quatre départements de la région du Guémon, il a expliqué que le développement de la région repose sur l'éducation et la formation, la cohésion, la paix et l'application du programme du chef de l'Etat.

Il était accompagné des différents secrétaires départementaux du Rassemblement des Houphouëtistes pour la paix et le développement et de nombreux cadres de la région. Partout où il est passé, il a rendu hommage au président de la République pour ses actions de développement dans le pays et particulièrement dans le Guémon. Il a aussi appelé les populations à dire merci à la ministre Anne Desirée Ouloto pour son engagement sans faille et sa disponibilité pour ses parents de la région. Il a également remercié ses aînés, Oula Privât, Meambly Evariste, Flanzara Touré, Gah Roger, Dombia Bira-hima, Guemonin... pour leur soutien.

notreVoie

EST UNE PUBLICATION DU GROUPE LA RE-FONDATION S.A. au capital de 10.000.000 de F. CFA
Dépôt Légal: 0477 de 25 mars 1998
Directeur Général : Armand Koko Konan
Directeur de Publication :

Fratmat.info

ACCUEIL ÉDITOS POLITIQUE ÉCONOMIE SOCIÉTÉ SPORTS CULTURE RÉGIONS ÉTRANGER FOCUS NÉCROLOGIE

Communiquez à hauteur de 4 200 000 FCFA HT* et payez 3 000 000 FCFA HT*
Bénéficiez gratuitement d'abonnement au quotidien Fraternité Matin Version papier - Version Digital
Fratmat Matin Fraternité Matin



5 présumés trafiquants opérant dans le commerce illégal de l'ivoire ont été interpellés. (DR)

Trafic d'animaux en Côte d'Ivoire : 5 présumés trafiquants d'ivoires arrêtés

Par Mélédje Tresore
Le 07/11/22 à 15:58
modifié 07/11/22 à 15:58

Cinq (5) présumés trafiquants opérant dans le commerce illégal de l'ivoire ont été interpellés respectivement, les 28 et 31 octobre 2022, dans les communes d'Anyama et d'Abobo-N'Dotré à Abidjan. Quatre des cinq trafiquants ont été interpellés le 28 octobre 2022. Ces derniers ont été mis aux arrêts alors qu'ils tentaient de marchander deux pointes d'ivoires d'éléphants dans un restaurant.

Le cinquième supposé être le propriétaire des ivoires a, quant à lui, été mis aux arrêts, à Abobo-N'Dotré suite aux enquêtes. L'arrestation a été possible grâce au fruit de la collaboration entre

Mobilier Design de Luxe à Petit Prix en Côte d'Ivoire. Meuble TV, Table Basse, Décoration
Découvrez l'offre

EN CONTINU
10:23



Région de la Nawa : Plaidoyer pour la réhabilitation des pistes rurales

10:18



Article paru dans le quotidien « Notre voie »

Sujet : Arrestation de cinq présumés trafiquants d'ivoires à Abobo et Anyama les 28 et 31 octobre 2022.



Article paru dans le media en ligne pro-gouvernemental « Fraternité Matin ».

Sujet : Interpellation de cinq trafiquants d'ivoires à Abobo et Anyama les 28 et 31 octobre 2022.

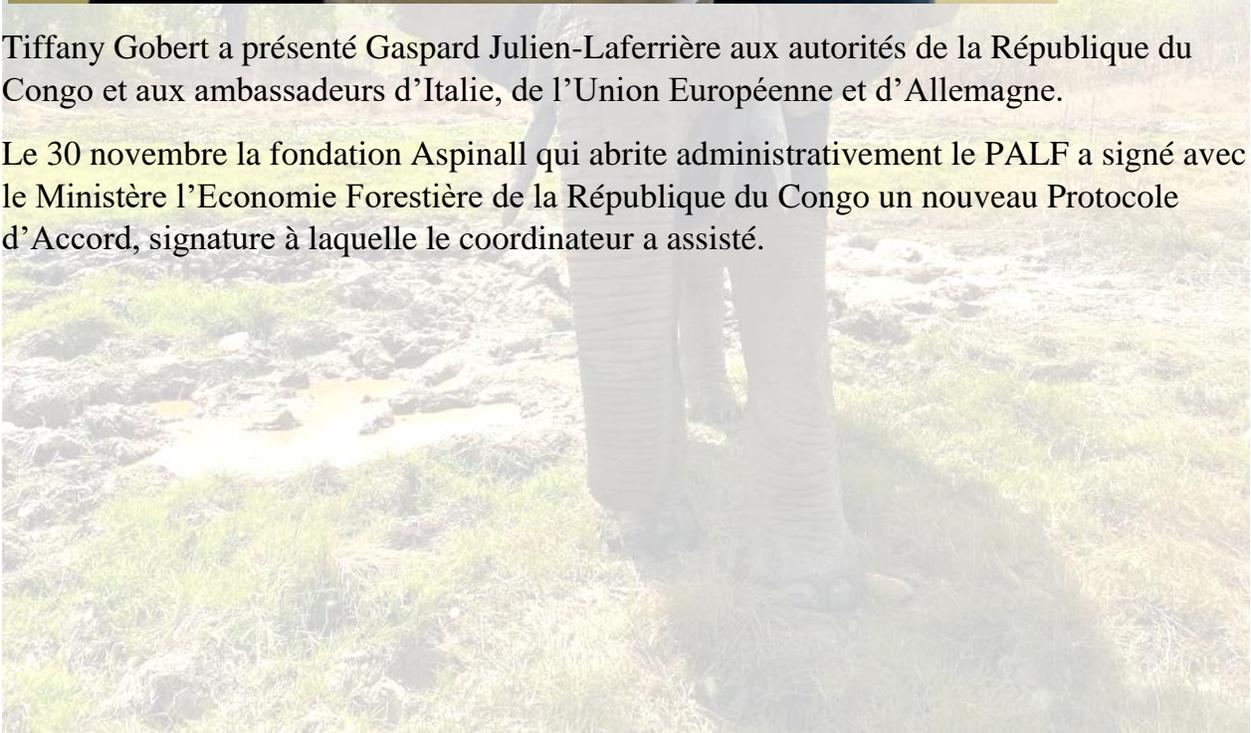


gardes de la réserve de faune de Lesio Louna ou la fondation Aspinall réintroduit des gorilles.



Tiffany Gobert a présenté Gaspard Julien-Laferrière aux autorités de la République du Congo et aux ambassadeurs d'Italie, de l'Union Européenne et d'Allemagne.

Le 30 novembre la fondation Aspinall qui abrite administrativement le PALF a signé avec le Ministère l'Economie Forestière de la République du Congo un nouveau Protocole d'Accord, signature à laquelle le coordinateur a assisté.





L'ambassadeur de l'UE au Congo, Le Directeur Général de l'ACFAP, Tiffany Gobert la coordinatrice du PALF et Gaspard Julien-Laferrière le coordinateur de EAGLE Côte d'Ivoire.



Amos Courage, directeur des opérations d'outre-mer pour la fondation Aspinall et M. Taty, le directeur de Cabinet du Ministère de l'économie forestière. Echange de parapheurs après la signature du protocole.